

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 11 décembre 2015, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de TRÉGONNEAU, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Luc PICAUD, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PICAUD, Denis CARADEC, Françoise POUPON, Yann ALLAIN, Véronique CALLAC, Didier GUILLOU, Gaëlle SAVÉAN, Aurélie GUILLOU, Alain HUET, Stéphanie CARADEC-BOCHER, Ludovic JOURDEN, Gildas LABAT, Christophe ROLLAND,

Absents excusés : Aurore GUEZENEC, Serge Le PENNEC

Secrétaire de séance : Françoise POUPON

Nombre de membres : 15 Nombres absents : 2 Nombre de votants : 15	Date de la convocation : 19 juin 2015 Nombre de pouvoir : 1
---	--

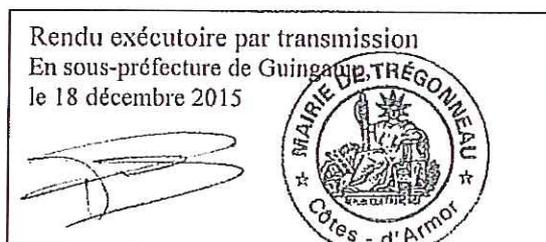
N°1 - Objet : projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal de Trégonneau, réuni en séance :

- considérant que notre commune fait partie à tous points de vue du bassin de vie de Guingamp (économie, santé, activités sociales, loisirs...)
- estimant que l'intérêt vital de notre commune et de ses habitants réside dans le développement et la santé du pôle économique du grand Guingamp
- réaffirmant, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises lors de votes s'étant déroulés les années précédentes, sous l'ancienne et sous l'actuelle municipalité, son souhait d'être rattaché à la communauté de Guingamp, quel qu'en soit le futur périmètre
- exprimant ainsi l'opinion quasi unanime de ses habitants

APPROUVE le projet de fusion n°8 proposé dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Conseil pense également que le poids politique et économique du futur territoire regroupé autour de Guingamp et Paimpol sera un élément décisif dans son développement entre les poids lourds que sont Saint Briec et Lannion, et qu'en conséquence, il est partisan du périmètre encore plus important proposé par les Présidents des communautés de Guingamp et Paimpol (celui du Pays de Guingamp actuel, voire plus si affinités).



Pour extrait conforme au registre,
Le 18 décembre 2015

Le Maire,



